

# ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

## OIBT

### DESCRIPTIF D'AVANT-PROJET

TITRE	ZONAGE ET AMÉNAGEMENT DE L'AIRE PROTÉGÉE DE MINKEBÉ (APM) EN VUE DE LA PROTECTION DES CORRIDORS DE CONSERVATION TRANSFRONTALIÈRE ENTRE LE GABON, LE CAMEROUN ET LE CONGO
NUMERO DE SERIE	PPD 147/10 Rev.1 (F)
COMITE	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOU MIS PAR	GOUVERNEMENT DU GABON
LANGUE D'ORIGINE	FRANÇAIS

#### RÉSUMÉ

Depuis le Sommet des Chefs d'Etat de Yaoundé en 1999, les pays se sont engagés entre autre à *accélérer le processus de création des aires protégées transfrontalières entre les pays d'Afrique Centrale et inviter les pays voisins à s'intégrer dans ce processus, tout en renforçant la gestion durable des aires protégées existantes;*

Cet engagement, a été matérialisé par la création de deux aires protégées transfrontalières TNS (entre Congo, le Cameroun et la RCA) et le TRIDOM (entre le Gabon, le Congo et le Cameroun). L'intérêt de l'OIBT s'est vu donc croissant pour cette zone et ceci a été marqué par l'approbation d'un premier projet pour le Cameroun par l'OIBT en 2001, pour la protection du Sanctuaire à Gorille de Mengame. Motivé par cet intérêt, le Gabon a également soumis à l'OIBT une proposition de projet semblable sur la partie contiguë de Minkebé. Cette proposition a été examinée au cours de sa 23<sup>ème</sup> session et un certain nombre de recommandations ont été formulées pour améliorer la proposition de projet. Malheureusement, le pays a souffert d'un manque d'appui pour finaliser le projet. Sept ans après, il y a lieu de remobiliser les acteurs au processus, d'actualiser les données et surtout réexaminer le projet sur la base des recommandations des experts de l'OIBT et des nouveaux développements dans la zone. La nécessité est d'autant plus grande que le Cameroun est suffisamment avancé dans son projet et les initiatives qui y sont menées pourraient être compromises par l'absence d'initiatives similaires au niveau du Gabon.

AGENCE D'EXECUTION UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UICN)

AGENCE COLLABORATRICE DIRECTION DE LA FAUNE ET DE LA CHASSE DU MINISTERE DES EAUX ET FORÊTS, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GABON

DUREE 6 MOIS

DATE APPROXIMATIVE DE DEBUT À DÉTERMINER

BUDGET ET SOURCES DE FINANCEMENT PROPOSEES	Source	Contribution en \$E.U.	Equivalent en Monnaies Locales
	<b>OIBT</b>	<b>99,279</b>	
	Gouv't du Gabon	10,000	
	Agence d'exécution	30,000	
	<b>TOTAL</b>	<b>139,279</b>	

## 1. 1<sup>ère</sup> PARTIE : CONTEXTE DE L'AVANT – PROJET

### 1.1. Origine et justification du projet

Depuis le 17 mars 1999, date de la tenue à Yaoundé, du Sommet des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale sur le thème de la conservation et la gestion durable des forêts tropicales, la conservation transfrontalière de la biodiversité connaît un soutien politique sans précédent dans cette région. En effet, ce sommet a culminé par une déclaration historique, dite "Déclaration de Yaoundé", par laquelle les Chefs d'Etat du Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, Tchad, ayant examiné les problèmes liés à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, proclament leur engagement à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

En particulier, ils s'engagent entre autre d'accélérer le processus de création des aires protégées transfrontalières entre les pays d'Afrique Centrale et d'inviter les pays voisins à s'intégrer dans ce processus, tout en renforçant la gestion durable des aires protégées existantes.

Cet engagement, a été matérialisé par la création de deux aires protégées transfrontalières, le TNS (entre Congo, le Cameroun et la RCA) et le TRIDOM (entre le Gabon, le Congo et le Cameroun). L'accord TRIDOM marque donc le début d'une collaboration transfrontalière qui a été initiée depuis 1999. L'intérêt de l'OIBT s'est vu donc croissant pour cette zone et ceci a été marqué par l'approbation d'un premier projet pour le Cameroun par l'OIBT en 2001, pour la protection du Sanctuaire à Gorille de Mengame.

Motivé par cet intérêt, le Gabon a également soumis à l'OIBT une proposition de projet semblable sur la partie contiguë de Minkebé. C'est ainsi que le Gouvernement du Gabon a soumis une demande à l'OIBT pour l'identification et la formulation d'une proposition de projet dont l'objectif est de contribuer à la protection du Gorille et de son habitat dans la zone transfrontalière Mengamé.– Minkebé. Le Secrétariat de l'OIBT a répondu positivement en mandatant à cet effet un expert dans le cadre du projet « Assistance à l'identification et à la formulation de projets ». Cette assistance a abouti à l'élaboration d'une proposition complète de projet qui a été examinée par l'OIBT au cours de sa 23<sup>ème</sup> session.

Après l'analyse du projet, un certain nombre de recommandations ont été formulées pour améliorer la proposition de projet. Malheureusement, le pays a souffert d'un manque d'appui pour finaliser le projet. Sept ans après, il y a lieu de remobiliser les acteurs au processus, d'actualiser les données et surtout réexaminer le projet sur la base des recommandations des experts de l'OIBT. La nécessité est d'autant plus grande que le Cameroun est suffisamment avancé dans son projet et les initiatives menées au Cameroun pourraient être compromises par l'absence d'initiatives similaires au niveau du Gabon.

Les deux zones du Minkébé et du Mengamé se situent dans l'une des régions d'Afrique les plus riches en grands mammifères, et elles sont à la périphérie des corridors transfrontaliers de conservation de la biodiversité. Le fait que ces deux aires protégées, avec les corridors et AP périphériques soient inscrites dans un cadre plus large de coopération tri-nationale pour la protection ces corridors de conservation transfrontalière, est une opportunité pour ce projet et pour cette zone qui bénéficie en outre d'un projet GEF/TRIDOM. Le projet qui envisageait à l'origine de mener un zonage des aires

entourant la Réserve de Minkébé, au nord et à l'est, pour intégrer ce massif dans une vision régionale de corridors écologiques, satisfaisant en même temps le souhait du Cameroun de mise en place d'une extension au Gabon du Sanctuaire à Gorilles de Mengamé, doit être revu pour prendre en compte les nouveaux développements et les nouvelles initiatives dans cette zone.

En effet, désireux d'assurer une bonne coordination des actions de conservation engagées de part et d'autre de leurs frontières internationales communes, et soucieux d'honorer les engagements pris lors du Sommet des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale, le Cameroun, le Congo et le Gabon ont signé un Accord de Coopération Transfrontalière relatif à la mise en place du TriNationale Dia – Odzala – Minkébé (TRIDOM) en 2005.

Ce massif transfrontalier qui couvrent une superficie de 14,5 millions d'ha est relativement intact, est situé au centre de la gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, avec des enjeux à la fois socio-économiques et écologiques. En effet, il se situe dans l'une des régions d'Afrique les plus riches en grands mammifères, et les aires protégées qui le constituent sont à la périphérie des corridors transfrontaliers de conservation de la biodiversité. Il constitue également une zone d'installation des grandes industries minières et forestières.

Au Cameroun, la compagnie CAMIRON, conglomération des investisseurs sud-africain et australien est entrain de s'installer pour l'exploitation du fer dont la réserve est d'environ 800 millions de tonnes et le chiffre d'affaire de cet investissement estimé à plus de 3 milliards de \$ pendant les 25 prochaines années. La compagnie GEOVIC va démarrer l'exploitation du Cobalt (réserve estimée à plus de 4 000 t par an) et du Nickel (réserve estimée à plus de 3 000 t par an) dans les prochaines années. Ces investissements vont s'effectuer sur une superficie de plus de 1 000 km<sup>2</sup> et prévoient la construction d'un chemin de fer de plusieurs centaines de km à partir de Mballam (à l'Est). Au Gabon, les investissements de la Société Chinoise BELINGA, dont le chiffre d'affaire est estimé à plus de 3 milliards de \$ pour les 5 prochaines années vont concerner l'exploitation de l'or, du manganèse et des autres minerais. Ces investissements concernent également la construction des barrages. Au Congo, les industries chinoises sont installées dans la zone de Souanké (au sud) et s'investissent dans l'exploitation des concessions forestières sur une superficie estimée à près d'un million d'ha.

Toutes ces industries attirent beaucoup de personnes et la population qui est actuellement estimée à plus de 100 000 personnes va tripler dans les cinq prochaines années, avec des effets sur le braconnage, le développement des infrastructures, le trafic d'ivoire, etc. Il est donc nécessaire, avec cette nouvelle dynamique et ces nouveaux développements, de faire une ré-évaluation du contexte du projet, vue les enjeux de la conservation de l'heure face à ce contexte socio-économique.

## 1.2. Pertinence

### 1.2.1. Conformité aux objectifs et priorités de l'OIBT

#### Conformité avec les objectifs de l'AIBT de 2006

Le projet est conforme aux objectifs c, f et i ci-après de l'article 1 de l'AIBT de 2006:

c) Contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté;  
*En plus de la poursuite des objectifs de conservation, le projet appuiera également les efforts d'auto-développement des communautés locales. Il appuiera en particulier les actions visant l'utilisation durable des ressources naturelles.*

f) Favoriser et appuyer la recherche-développement en vue d'une meilleure gestion des forêts, d'une utilisation plus efficace du bois et d'une plus grande compétitivité des produits dérivés par rapport aux matériaux concurrents, ainsi que pour accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres richesses de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre;

*Les différentes actions envisagées devraient s'appuyer sur les études spécifiques dans le domaine socio-économique et écologique qui vont éclairer le gouvernement et les autres acteurs sur les richesses et les potentialités, ainsi que les scénarios pour une meilleure gestion durable.*

i) Favoriser dans les pays membres producteurs une transformation accrue et plus poussée de bois tropicaux provenant de sources durables, en vue de stimuler l'industrialisation de ces pays et d'accroître ainsi leurs possibilités d'emploi et leurs recettes d'exportation;

*La forêt de Minkebé recèle une riche biodiversité, en raison de sa grande extension et de la diversité de ses habitats. La protection de ces habitats et la conservation de cette biodiversité contribueront au maintien de l'équilibre écologique de la région. Un appui à ces objectifs constitue un encouragement de l'Etat gabonais à mettre en œuvre ses politiques et stratégies nationales de gestion durable des ressources naturelles.*

### **Conformité avec le Plan d'Action de l'OIBT**

En qualité de membre actif de l'OIBT, le Gabon s'est engagé à réaliser l'aménagement durable de ses ressources forestières, et en particulier, à atteindre l'Objectif à l'an 2011 de l'OIBT. La présente proposition de projet est conforme entre autre au résultat attendu 6 intitulés « *Ressources des forêts tropicales en gestion durable* » et contribue aux actions N° e et f suivantes :

e) Créer des aires dédiées à la conservation de la biodiversité en accord avec les directives de l'OIBT, y compris des aires protégées transfrontalières en mettant en oeuvre une collaboration étroite avec d'autres organisations et organismes

f) Accroître la capacité productive des forêts naturelles grâce à une intensification des interventions sylvicoles, dont la régénération naturelle guidée, les plantations d'enrichissement et le reboisement.

Il contribue également aux actions transversales sur la coopération internationale, notamment à l'action N° n intitulé « Coopérer et se coordonner activement avec des organisations internationales et d'autres enceintes internationales et initiatives régionales engagées dans des activités pertinentes aux objectifs de l'OIBT en vue d'échanger les savoir-faire, de réduire les chevauchements d'efforts, de renforcer les complémentarités et d'harmoniser les activités ».

### **1.2.2. Pertinence aux politiques des pays soumettant**

Le Plan de Convergence de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) auquel les pays concernés par le présent avant-projet, ont adhéré, prévoit la création des aires protégées sur la base des thématiques diverses ; certains de ces pays se sont inspirés des concepts d'éco-régions ou des écosystèmes fragiles. La planification des aires protégées dans ces pays ne répond pas à une

approche systémique et cohérente de tous les écosystèmes. Toutefois, un état des lieux et une cartographie visant à mettre en place un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique de la sous région est en cours d'élaboration. L'objectif global en matière de conservation des pays de la COMIFAC conformément à leur législation en vigueur vise à disposer à l'échelle sous-régionale d'un cadre global de planification de zones de conservation.

Les différents résultats attendus se résument par :

1. la réalisation d'un cadre global de planification des zones de conservation qui intègre les écosystèmes terrestres, marins et côtiers ;
2. la mise en réseau des aires protégées représentatif des écosystèmes et de la diversité biologique de la sous-région.

Le projet cadre avec la loi n° 1/82 du 22 juillet 1982 qui a été longtemps considéré comme la "bible" de la politique nationale en matière de gestion forestière et de l'environnement. En effet, elle donne dès l'article 1er, les grandes orientations de la politique nationale qui sont de "promouvoir une gestion rationnelle des ressources des domaines forestier, faunique sauvage, fluvial, lacustre, lagunaire et maritime, en vue d'augmenter considérablement la contribution du secteur des Eaux et Forêts au développement économique, social, culturel et scientifique du pays". Le projet cadre également avec la loi N°16/01 du 31 décembre 2001 portant code forestier en République Gabonaise.

## **2. PARTIE 2 : JUSTIFICATION DE L'AVANT – PROJET**

### **2.1. Objectifs**

#### **2.1.1. Objectif de développement**

Le projet contribuera à l'effort de coordination des opérations d'aménagement des aires protégées dans le grand massif forestier de l'espace TRIDOM.

#### **2.1.2. Objectif spécifique**

Finaliser la proposition complète de projet en prenant en compte les nouveaux développements et les nouvelles initiatives de la région en matière de conservation et de gestion durable des ressources forestières

### **2.2. Identification préliminaire du problème**

Il n'y a pas encore de mesures efficaces permettant de protéger l'APM contre la pression de l'exploitation forestière dans le long terme. La chasse commerciale et le braconnage de l'éléphant pour l'ivoire sont intenses dans le nord du massif de Minkébé, au Haut Ivindo et ses affluents, et le long de la frontière avec le Cameroun. Au sud et à l'ouest de l'APM, on assiste au braconnage à proximité des concessions avec lesquelles il n'existe pas encore de conventions régissant la protection de la faune. Les pressions des exploitations et l'accessibilité facilitée par les pistes forestières ont pour conséquence l'intensification de la chasse commerciale. Ces pratiques illégales sont favorisées par une présence relativement faible des services de la conservation et la non-participation des populations locales aux efforts de conservation. Si ces menaces devaient perdurer,

elles réduiront dans le long terme les possibilités d'échanges génétiques entre les éléphants du Minkébé et ceux du Nki et du Dja au Cameroun.

La faune du Nord du Massif Forestier de Minkébé est également menacée par la chasse commerciale transfrontalière pour la viande de brousse. Plus d'une cinquantaine de campements de pêche/chasse peuvent être dénombrés le long de l'Ayina (frontière Cameroun-Gabon). En plus, les forêts camerounaises au Sud de la route Djoum-Mintom sont présentement mises en exploitation forestière et les routes de ces exploitations augmentent l'accessibilité au massif. Le problème de chasse transfrontalière augmentera suite à cette amélioration de l'accessibilité. Un contrôle strict sur ces routes d'accès au Cameroun s'avère nécessaire. En plus, un processus de co-gestion est nécessaire avec les utilisateurs de l'Ayina et la Kom pour définir leurs droits et obligations.

Toute la zone transfrontalière Cameroun-Gabon et Gabon-Congo est fortement braconnée pour les éléphants. En effet, le long de la frontière Cameroun-Gabon la densité d'éléphants est faible (source : banque de données liés aux reconnaissances effectués dans le projet WWF/DFC Minkébé). Les principaux chasseurs d'éléphant sont des pygmées Baka. Un processus de co-gestion a été entamé avec les Baka basé au Gabon (région de Minvoul) par le projet WWF/DFC Minkébé au début des années 2000 et le présent projet devrait élargir ce processus. La forêt de la Djoua-Zadié est également fortement braconnée pour les éléphants et un processus de sensibilisation et de surveillance y est nécessaire si on ne veut pas perdre ces éléphants.

Dans le cadre de la conservation transfrontalière, des corridors biologiques sont à définir au Gabon, Cameroun et Congo. Pour le Gabon, il faut étudier quel statut il faut donner à la forêt au Nord-ouest du Massif Forestier de Minkébé ainsi qu'à la forêt de la Djoua qui lie le Parc National d'Odzala avec le Parc National de Minkébé. Le présent projet étudiera les possibilités de classement des zones critiques en aire protégée. Le facteur critique sera la valeur de la zone pour l'exploitation forestière.

Actuellement, il existe une vision très claire de conservation de la biodiversité dans le massif forestier de l'inter zone Gabon/Cameroun/Congo dans le cadre de l'accord TRIDOM. Cependant la vision biologique et technique précise n'est pas encore suivie d'une coordination de moyens et d'opérations concrètes pour sa mise en œuvre. Or tous les Etats concernés font face à de nombreuses menaces transfrontalières, dues à l'intensification de l'exploitation forestière et au braconnage. Ces menaces sont exacerbées par les difficultés d'accès, l'absence de normes d'aménagement et de gestion, et l'inexistence de mécanismes de coopération transfrontalière entre services compétents des Etats concernés.

Prenant conscience de cette situation, le Cameroun a développé un projet de protection du Sanctuaire de Mengamé qui a été approuvé par l'OIBT et est actuellement en cours de mise en œuvre. Les efforts du côté camerounais doivent être répliqués dans les autres pays pour renforcer la conservation transfrontalière du TRIDOM. C'est la raison pour laquelle un projet semblable a été initié au Gabon et soumis également à l'OIBT. Les recommandations issues de l'examen dudit projet sont restés jusque là non exploitées par le Gouvernement, avec pour conséquence la non-finalisation de la proposition de projet élaborée. Les problèmes concourent à cette situation sont :

- Insuffisance des capacités au niveau de l'administration
- Insuffisance d'appui des partenaires au développement
- Manque d'information socio-économique et écologique pour finaliser la proposition

- Indisponibilité des données récentes et actualisées sur le site
- Besoins et intérêts des acteurs mal connus
- Instabilité des cadres au niveau de l'administration (changement et affectation des personnes qui maîtrisent certains processus)
- Faible capacité de suivi des initiatives
- Insuffisance de connaissance sur les enjeux et les opportunités existantes

Ces problèmes peuvent être résumés dans ce tableau avec les causes et les effets

Problèmes principaux	Causes	Effets
Absence / indisponibilité des données récentes et actualisées sur la problématique de gestion des ressources naturelles	Insuffisance des capacités au niveau de l'administration Insuffisance d'appui des partenaires au développement Manque d'information socio-économique et écologique	Document de projet non finalisé avec les recommandations de la session de l'OIBT
Document de projet non finalisé avec les recommandations de la session de l'OIBT	Faible capacité de suivi des initiatives Insuffisance de connaissance sur les enjeux et les opportunités existantes Instabilité des cadres au niveau de l'administration (changement et affectation des personnes qui maîtrisent certains processus)	La dégradation des ressources continue

### 3. INTERVENTIONS DE L'AVANT – PROJET

#### 3.1. Produits

- Une situation actualisée de la problématique de gestion des ressources naturelles de l'espace TRIDOM du Gabon existe
- La proposition de projet complète finalisée avec les éléments actualisés de l'état des lieux et validée par les principaux acteurs est disponible.

#### 3.2. Activités, apports et coûts unitaires

Tableau des activités par produit

Produits	Activités
1. Une situation actualisée de la problématique de gestion des ressources naturelles de l'espace TRIDOM du Gabon existe	1.1. Organiser un atelier de démarrage
	1.2. Réaliser la consultation des acteurs et la revue documentaire <b> dans tout l'espace TRIDOM</b>
	1.3. Faire la synthèse des informations actualisées et produire un document de synthèse des besoins et de la problématique au niveau de Minkébé <b> et de l'espace</b>

	<b>TRIDOM</b>
2. La proposition de projet complète finalisée avec les éléments actualisés de l'état des lieux et validée par les principaux acteurs est disponible	2.1. Mettre en place un comité de relecture de la proposition de projet, <b>incluant les membres du CTPE TRIDOM et les responsables au niveau national des ministères étatiques</b>
	2.2. Organiser des séances de travail de relecture du document de projet
	2.3. Finaliser le document de projet actualisé
	2.4. Organiser un atelier de validation de la proposition actualisée de projet

Tableau des apports par activité

Activités	Apports	Coûts unitaires
1.1. Organiser un atelier de démarrage	Ressources humaines	250 \$ par jour
	Transport / Véhicule	300 \$ par jour
	Consommables	100 \$ par jour
	Transport / Vol	1000 par vol
	Allocation de séjour	125 \$ par jour
	Communication	100 \$ par jour
	Transport participants	60 \$ par participant
1.2. Réaliser la consultation des acteurs et la revue documentaire <b>dans tout l'espace TRIDOM</b>	Ressources humaines	250 \$ par jour
	Transport / Véhicule	300 \$ par jour
	Allocation de séjour	125 \$ par jour
	Consommables	100 \$ par jour
	Communication	100 \$ par jour
1.3. Faire la synthèse des informations actualisées et produire un document de synthèse des besoins et de la problématique au niveau de Minkébé et de <b>l'espace TRIDOM</b>	Ressources humaines	250 \$ par jour
	Communication	100 \$ par jour
	Consommables	100 \$ par jour
2.1. Mettre en place un comité de relecture de la proposition de projet, <b>incluant les membres du CTPE TRIDOM et les responsables au niveau national des ministères étatiques</b>	Ressources humaines	250 \$ par jour
	Consommables	100 \$ par jour
	Communication	100 \$ par jour
2.2. Organiser des séances de travail de relecture du document de projet	Ressources humaines	250 \$ par jour
	Communication	100 \$ par jour
	Allocation de séjour	125 \$ par jour
	Transport participants	60 \$ par participant
	Consommables	100 \$ par jour
2.3. Finaliser le document de	Ressources humaines	250 \$ par jour

projet actualisé	Communication	100 \$ par jour
	Consommables	100 \$ par jour
2.4. Organiser un atelier de validation de la proposition actualisée de projet	Ressources humaines	250 \$ par jour
	Transport / Véhicule	300 \$ par jour
	Transport participants	60 \$ par participant
	Consommables	100 \$ par jour
	Transport / Vol	1000 par vol
	Communication	100 \$ par jour
	Allocation de séjour	125 \$ par jour

### 3.3. Approches et méthodes

Une enquête de terrain sera réalisée auprès des principaux acteurs (collectivités locales, institutions étatiques, secteur privé, ONG, partenaires au développement, etc.) pour identifier la problématique actuelle de la zone et les priorités d'interventions du projet. On s'appuiera sur les acquis du projet GEF/TRIDOM qui a un volet « concertation des acteurs » pour identifier les acteurs clés du processus. Au cours des enquêtes, il sera également identifié des mécanismes de collaboration et de synergie avec ce projet, de sorte à apporter une valeur ajoutée aux initiatives existantes. Les enquêtes seront réalisées par les consultants qui exploiteront également les autres sources d'informations bibliographiques existantes. Pour assurer l'appropriation du projet, le comité de relecture mis en place aura un représentant des acteurs locaux et les documents de projet seront validés en présence de tous les principaux acteurs identifiés au cours du processus.

**Dans ce processus, on mettra un accent sur les aspects de gestion transfrontalière. Le projet va puiser sa source sur les leçons apprises du processus au niveau du Sanctuaire à Gorille de Mengamé (Cameroun) dont la première phase est achevée. L'échange et le partage d'information et de leçons apprises permettra de favoriser une harmonisation des approches et des méthodologies. En plus, le projet s'appuiera sur la valorisation des acquis de l'Accord TRIDOM avec l'implication et/ou la valorisation des organes de gestion mis en place par cet Accord et des cadres de concertation existants. Ceci pour bâtir des synergies en termes d'action qui devraient favoriser des interventions efficaces dans la collaboration transfrontalière. Il est envisagé des planifications conjointes, à travers le Comité Technique de Planification et d'Exécution (CTPE) du TRIDOM, organe de planification, d'exécution et de coordination des activités sur le terrain et regroupant les conservateurs et les partenaires d'appui.** Le processus de consultation concernera également les acteurs congolais, le but étant de prendre en compte leurs préoccupations et également favoriser l'émergence d'une initiative similaire dans la région.

### 3.4. Plan des travaux

Activités	Resp.	Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6
1.1. Organiser un atelier de démarrage	Coord. Proj.						
1.2. Réaliser la consultation des acteurs et la revue documentaire <u>dans tout l'espace TRIDOM</u>	Coord. Proj. & Cons.						
1.3. Faire la synthèse des informations actualisées et produire un document de synthèse des besoins et de la problématique au niveau de Minkébé <u>et de l'espace TRIDOM</u>	Coord. Proj. & Cons.						
2.1. Mettre en place un comité de relecture de la proposition de projet, <u>incluant les membres du CTPE TRIDOM et les responsables au niveau national des ministères étatiques</u>	Coord. Proj. & Cons.						
2.2. Organiser des séances de travail de relecture du document de projet	Coord. Proj.						
2.3. Finaliser le document de projet actualisé	Coord. Proj.						
2.4. Organiser un atelier de validation de la proposition actualisée de projet	Coord. Proj.						

### 3.5. Budget

#### Catégories budgétaires

Catégorie			Quantité	Coûts unitaires	Coûts totaux	OIBT	Autres sources
<b>10</b>	<b>Personnel du projet</b>						
	11	Experts nationaux					
		11.1. Coordonnateur du projet	48	250	12000	6000	6000
		11.2. Point Focal du projet au Ministère	20	250	5000	4000	1000
	12	Autre personnel					
		12.1. Assistant administratif et	28	250	7000	3000	4000

		financier					
	13	Consultants nationaux					
		13.1. Consultant foresterie / Aire protégée	70	250	17500	10000	7500
		13.2. Consultant spécialiste en développement de projet	80	250	20000	12500	7500
		<b>Total composante</b>			<b>61500</b>	<b>35500</b>	<b>26000</b>
<b>30</b>	<b>Déplacements</b>						
	31	Allocation de séjour					
		31.1. Experts et consultants nationaux	160	125	20000	15000	5000
		31.2. Consultants internationaux				0	
		31.3. Personnels permanents du projet	37	125	4625	4625	
	32	Voyages internationaux					
		32.1. Experts et consultants nationaux					
		32.2. Consultants internationaux					
		32.3. Personnels permanents du projet	12	1000	12000	8000	4000
	33	Frais de déplacements dans le pays					
		33.1. Experts et consultants nationaux	20	300	6000	4000	2000
		33.2. Consultants internationaux					
		33.3. Personnels permanents du projet	30	300	9000	6000	3000
		Transport participants	60	60	3600	3600	
		<b>Total composante</b>			<b>55225</b>	<b>41225</b>	<b>14000</b>
<b>50</b>	<b>Biens consommables</b>						
	51	Matières					

		premières					
	52	Pièces détachées					
	53	Réseaux et services			5900	5900	
	54	Fournitures de bureaux			6300	6300	
		<b>Total composante</b>			<b>12200</b>	<b>12200</b>	<b>0</b>
<b>60</b>	<b>Divers</b>						
	61	Frais divers					
	62	Frais d'audit					
	63	Imprévus					
	64	Réunions du comité de pilotage	0	0	0		
		<b>Total composante</b>			<b>0</b>		
<b>70</b>	<b>Frais de gestion nationaux / de l'agence d'exécution</b>						
	71	Frais de gestion					
	72	Suivi assuré par le point de contact	0	0	0		
		<b>Total composante</b>			<b>0</b>		
<b>80</b>	<b>Suivi et administration</b>						
	81	Suivi et examen OIBT			3000	3000	
	82	Evaluation à mi-parcours par l'OIBT ITTO ex-post évaluation					
		<b>Total partiel</b>			<b>131925</b>	<b>91925</b>	<b>40000</b>
	83	Frais OIBT d'appui aux programmes (8% sur les postes 10 à 82 ci-dessus)			7354	7354	
	84	Frais de suivi des bailleurs de fonds					
		<b>Total composante</b>					
		<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>139 279</b>	<b>99 279</b>	<b>40000</b>

Matrice budgétaire									
NB: Cette matrice n'inclut pas: les frais divers (Rubrique 60), les frais de gestion (Rubrique 70) et les frais de suivi et d'administration (rubrique 80)									
Description	Composante budgétaire	Quantité	Unité	Coût unitaire	Coût Total	OIBT	Autres sources		
Produit 1	Une situation actualisée de la problématique de gestion des ressources naturelles de l'espace TRIDOM du Gabon existe								
	<b>1.1. Organiser un atelier de démarrage</b>								
	1 x réunion de 1 jour; 30 participants								
	Ressources humaines 1.1, 12	15	homme-jour	250	3750	750	3000		
	Allocation de séjour	31	Participants jours	125	7500	4000	3500		
	Allocation de séjour personnel	31	7 homme-jour	125	875	875			
	Transport participants	33	20 Participants	60	1200	1200			
	Consommable	54	Forfait		1200	1200			
	Communication	53	Forfait		1000	1000			
	Voyage / vol	32	6	1000	6000	6000			
	<b>1.2. Réaliser la consultation des acteurs et la revue documentaire</b>								
	Ressources humaines	11.12	15 homme-jours	250	3750	1750	2000		
	Honoraires consultant	13	60 homme-jours	250	15000	12000	3000		
	Allocation de séjour	31	20 Participants jours	125	2500	2500			
	Allocation de séjour personnel	31	15 homme-jour	125	1875	1875			
	Transport / véhicule	33	20 jours	300	6000	3000	3000		
	Consommable	54	Forfait		800	800			
	Communication	53	Forfait		800	800			
	<b>1.3. Faire la synthèse des informations actualisées et produire un document de synthèse</b>								
	Ressources humaines	11.12	15 homme-jours	250	3750	1750	2000		
	Honoraires consultant	13	40 homme-jours	250	10000	7000	3000		
	Consommable	54	Forfait		1000	1000			
	Communication	53	Forfait		800	800			

Produit 2	La proposition de projet complète finalisée avec les éléments actualisés de l'état des lieux et validée par les principaux acteurs est										0
2.1. Mettre en place un comité de relecture de la proposition de projet											0
Ressources humaines	11.12		5	homme-jours		250		1250			1250
Honoraires consultant	13		10	homme-jours		250		2500			2500
Consommable	54			Forfait				800			800
Transport / véhicule	33		10	jours		300		3000			3000
Communication	53			Forfait				800			800
2.2. Organiser des séances de travail de relecture du document de projet											0
Ressources humaines	11.12		20	homme-jours		250		5000			1000
Honoraires consultant	13		20	homme-jours		250		5000			5000
Allocation de séjour	31		20	Participants jours		125		2500			2000
Transport / participants	33		20	jours		300		6000			6000
Consommable	54			Forfait				1000			1000
Communication	53			Forfait				1000			1000
2.3. Finaliser le document de projet actualisé											0
Ressources humaines	11.12		16	homme-jours		250		4000			2000
Honoraires consultant	13		20	homme-jours		250		5000			1000
Consommable	54			Forfait				500			500
Communication	53			Forfait				500			500
2.4. Organiser un atelier de validation de la proposition actualisée de projet											0
1 x réunion de 1 jours; 30 participants											0
Ressources humaines	11.12		10	homme-jours		250		2500			1500
Allocation de séjour	31		60	Participants jours		125		7500			3500
Allocation de séjour personnel	31		15	homme-jours		125		1875			1875
Transport participants	33		20	Participants		60		1200			1200
Consommable	54			Forfait				1000			1000
Communication	53			Forfait				1000			1000
Voyage / vol	32		6			1000		6000			3000
								127725			87725
											40000

## 4. PARTIE 4 : DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

### 4.1. Agence d'exécution, structure organique et direction du projet

La structure du projet tient compte de son insertion dans le processus de Yaoundé et dans l'initiative TRIDOM, ainsi que de la nécessité d'assurer sa durabilité institutionnelle. L'avant projet sera exécuté par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en collaboration avec la Direction de la Faune et de la Chasse. Il va capitaliser sur les expériences réalisées dans la zone par WWF, le projet GEF/TRIDOM (où l'UICN est partenaire), afin de réaliser les économies d'échelle.

L'UICN est retenue comme agence d'exécution compte tenu de son expérience en matière de gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale et dans le monde. En effet, l'UICN est une Union mondiale pour un avenir durable, qui centre ses actions sur la conservation de la biodiversité, force vitale du développement durable et du bien être humain. L'UICN dans sa stratégie d'intervention allie la Science (avec plus de 11 000 spécialistes qui fixent les normes mondiales dans leurs domaines respectifs), l'Action (avec des centaines de projets de conservation dans le monde) et l'Influence (avec la force collective de plus de 1 000 organisations gouvernementales et non gouvernementales). L'UICN est une organisation fédératrice de membres, de partenaires et d'experts et qui fait la promotion de l'approche paysage depuis plusieurs années. Elle a la capacité à s'adapter dans le travail à plusieurs échelles (au niveau du terrain, au niveau intermédiaire et au niveau politique) et avec différents types et groupes d'acteurs. En ce sens, elle a des relations privilégiées avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé et a la capacité de mobiliser et accompagner tous ces acteurs pour la mise en œuvre des initiatives transfrontalières en apportant des expertises diverses (conservation de biodiversité, gestion transfrontalière, facilitation des plates-formes de concertation, influence politique, etc.).

Le Bureau du Cameroun qui coordonne les initiatives de gestion des paysages en Afrique Centrale, y compris dans le TRIDOM et le TNS abritera la cellule d'exécution. Le bureau mobilisera une personne à temps partiel au sein du Programme pour la coordination du projet. Celui-ci travaillera en étroite collaboration avec les membres du CTPE et les Points Focaux OIBT au niveau des Ministères. Il s'occupera de la coordination de l'ensemble des activités, y compris celles des consultants recrutés pour la mise en œuvre des activités spécifiques du projet. D'une manière générale, il s'assure de la réalisation du projet conformément au Descriptif du projet, au plan des travaux détaillé couvrant la durée du projet et suivant les normes et procédures de l'OIBT. Il devra tout faire pour que le projet soit exécuté dans le respect de ses échéances, dans les limites du budget convenu, et d'une manière qui conduise à la réalisation de ses objectifs. Il devra également établir, avec l'assistant administratif et financier, les procédures adéquates et surveiller l'avancement physique, technique et financier du projet vers ses objectifs, et en identifiant les biens et services financés par l'OIBT.

### 4.2. Suivi et rapports

Dans les 4 semaines après le démarrage du projet, le coordonnateur du projet soumettra à la DGEF et à l'OIBT le rapport de démarrage. Ce rapport sera accompagné par le premier Plan de travail détaillé portant sur les 5 autres mois du projet. Tous les mois, l'Agence d'exécution soumettra au Secrétariat de l'OIBT et au Ministère les rapports d'avancement tel que le décrit le Manuel de l'OIBT

sur le Suivi, l'Examen et l'Evaluation des Projets. Une revue de mi-parcours du projet sera effectuée au 3<sup>ème</sup> mois avec l'objectif de faire des recommandations pour la deuxième phase du projet. Le rapport final sera transmis au Secrétariat de l'OIBT au plus tard un mois après la fin du projet. Le Gouvernement du Gabon effectuera également des missions de supervision du projet en accord avec ses procédures.

## Annexe 1 : Evaluation de la prise en compte des recommandations du Panel

Recommandations	Eléments insérés dans le document pour répondre aux recommandations
<p>Recommandation. 1</p>	<p>En effet, désireux d'assurer une bonne coordination des actions de conservation engagées de part et d'autre de leurs frontières internationales communes, et soucieux d'honorer les engagements pris lors du Sommet des Chefs d'Etats d'Afrique Centrale, le Cameroun, le Congo et le Gabon ont signé un Accord de Coopération Transfrontalière relatif à la mise en place du TriNationale Dja – Odzala – Minkébé (TRIDOM) en 2005.</p> <p>Ce massif transfrontalier qui couvrent une superficie de 14,5 millions d'ha est relativement intact, constitue l'une portion les plus riches du Bassin du Congo et est situé au centre de la gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, avec des enjeux à la fois socio-économiques et écologiques. En effet, il se situe dans l'une des régions d'Afrique les plus riches en grands mammifères, et les aires protégées qui le constituent sont à la périphérie des corridors transfrontaliers de conservation de la biodiversité. Il constitue également une zone d'installation des grandes industries minières et forestières.</p> <p>Au Cameroun, la compagnie CAMIRON, conglomération des investisseurs sud-africain et australien est entrain de s'installer pour l'exploitation du fer dont la réserve est d'environ 800 millions de tonnes et le chiffre d'affaire de cet investissement estimé à plus de 3 milliards de \$ pendant les 25 prochaines années. La compagnie GEOVIC va démarrer l'exploitation du Cobalt (réserve estimée à plus de 4 000 t par an) et du Nickel (réserve estimée à plus de 3 000 t par an) dans les prochaines années. Ces investissements vont s'effectuer sur une superficie de plus de 1 000 km<sup>2</sup> et prévoient la construction d'un chemin de fer de plusieurs centaines de km à partir de Mballam (à l'Est). Au Gabon, les investissements de la Société Chinoise BELINGA, dont le chiffre d'affaire est estimé à plus de 3 milliards de \$ pour les 5 prochaines années vont concerner l'exploitation de l'or, du manganèse et des autres minerais. Ces investissements concernent également la construction des barrages. Au Congo, les industries chinoises sont installées dans la zone de Souanké (au sud) et s'investissent dans l'exploitation des concessions forestières sur une superficie estimée à près d'un million d'ha.</p> <p>Toutes ces industries attirent beaucoup de personnes et la population qui est actuellement estimée à plus de 100 000 personnes va tripler dans les cinq prochaines années, avec des effets sur le braconnage, le développement des infrastructures, le trafic d'ivoire, etc. Il est donc nécessaire, avec cette nouvelle dynamique et ces nouveaux développements, de faire une ré-évaluation du contexte du projet, vue les enjeux de la conservation de l'heure face à ce contexte socio-économique.</p> <p><b>(voir page 3)</b></p>
<p>Recommandation 2</p>	<p>Dans ce processus, on mettra un accent sur les aspects de gestion transfrontalière. Le projet va puiser sa source sur les leçons apprises du processus au niveau du Sanctuaire à Gorille de Mengamé (Cameroun) dont la première phase est achevée. L'échange et le partage d'information et de leçons apprises permettra de favoriser une harmonisation des approches et des méthodologies. En plus, le projet s'appuiera sur la valorisation des acquis de l'Accord TRIDOM avec l'implication et/ou la valorisation des organes de gestion mis en place par cet Accord et des cadres de concertation existants. Ceci pour bâtir des synergies en termes d'action qui devraient favoriser des interventions efficaces en terme de collaboration transfrontalière. Il est envisagé des planifications conjointes, à travers le Comité Technique de Planification et d'Exécution (CTPE) du TRIDOM, organe de planification, d'exécution et de coordination des activités sur le terrain et regroupant les conservateurs et les partenaires d'appui.</p> <p><b>(voir page 9)</b></p>

<p>Recommandation 3</p>	<p><u>Activités 1.2, 1.3 et 2.1 reformulées (voir pages 7 et 8)</u></p> <p>1.2. Réaliser la consultation des acteurs et la revue documentaire dans tout l'espace TRIDOM</p> <p>1.3. Faire la synthèse des informations actualisées et produire un document de synthèse des besoins et de la problématique au niveau de Minkébé et de l'espace TRIDOM</p> <p>2.1. Mettre en place un comité de relecture de la proposition de projet, incluant les membres du CTPE TRIDOM et les responsables au niveau national des ministères étatiques</p>
<p>Recommandation. 4</p>	<p>L'UICN est retenue comme agence d'exécution compte tenu de son expérience en matière de gestion durable des ressources naturelles en Afrique Centrale et dans le monde. En effet, l'UICN est une Union mondiale pour un avenir durable, qui centre ses actions sur la conservation de la biodiversité, force vitale du développement durable et du bien être humain. L'UICN dans sa stratégie d'intervention allie la <u>Science</u> (avec plus de 11 000 spécialistes qui fixent les normes mondiales dans leurs domaines respectifs), l'<u>Action</u> (avec des centaines de projets de conservation dans le monde) et l'<u>Influence</u> (avec la force collective de plus de 1 000 organisations gouvernementales et non gouvernementales). L'UICN est une organisation fédératrice de membres, de partenaires et d'experts et qui fait la promotion de l'approche paysage depuis plusieurs années. Elle a la capacité à s'adapter dans le travail à plusieurs échelles (au niveau du terrain, au niveau intermédiaire et au niveau politique) et avec différents types et groupes d'acteurs. En ce sens, elle a des relations privilégiées avec les gouvernements, la société civile, le secteur privé et a la capacité de mobiliser et accompagner tous ces acteurs pour la mise en œuvre des initiatives transfrontalières en apportant des expertises diverses (conservation de biodiversité, gestion transfrontalière, facilitation des plates-formes de concertation, influence politique, etc.)</p> <p>Le Bureau du Cameroun qui coordonne les initiatives de gestion des paysages en Afrique Centrale, y compris dans le TRIDOM et le TNS abritera la cellule d'exécution. Le bureau mobilisera une personne à temps partiel au sein du Programme pour la coordination du projet. Celui-ci travaillera en étroite collaboration avec les membres du CTPE, les Points Focaux OIBT au niveau des Ministères. Il s'occupera de la coordination de l'ensemble des activités, y compris celles des consultants recrutés pour la mise en œuvre des activités spécifiques du projet. D'une manière générale, il s'assure de la réalisation du projet conformément au Descriptif du projet, au plan des travaux détaillé couvrant la durée du projet et suivant les normes et procédures de l'OIBT. Il devra tout faire pour que le projet soit exécuté dans le respect de ses échéances, dans les limites du budget convenu, et d'une manière qui conduise à la réalisation de ses objectifs. Il devra également établir, avec l'assistant administratif et financier, les procédures adéquates et surveiller l'avancement physique, technique et financier du projet vers ses objectifs, et en identifiant les biens et services financés par l'OIBT.</p> <p><b>(voir page 15)</b></p>
<p>Recom. 5</p>	<p>Voir Annexe 2 ci-après <b>(voir pages 19 et 20)</b></p>
<p>Recom. 6</p>	<p>Voir Annexe 3 ci-après <b>(voir page 21)</b></p>
<p>Recom. 7</p>	<p>Voir Annexe 4 ci-après <b>(voir pages 22 et 23)</b></p>
<p>Recom. 8</p>	<p><b>Voir pages 10 à 14</b></p>

## Annexe 2 : Profil de l'Agence d'Exécution

### 1) Historique

- **Nom : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)**
- **Siège :**
  - Mondial : Gland (Suisse)
  - Régional : Ouagadougou (Burkina Faso)
  - Cameroun : Yaoundé
- **Année de création : 1948**
- **Domaine de spécialité : Conservation**
- **Organigramme : Directeur Régional, Coordonnateur des Programmes, Coordonnateurs des Programmes Thématiques, Coordonnateurs des Programmes Pays, Responsables des Ressources Humaines, Chefs de projets, Agents administratifs et Agents d'appui**
- **Listes des principaux projets, ou études conduits au cours des trois années passées:**
  - Towards Pro-poor REDD Cameroun
  - Vulnerable people diminishing wildlife Central Africa
  - Allanblackia, standard setting and sustainable supply chain management in Ghana : Phase II
  - Global Water Partnership - Central Africa
  - Monitoring the Illegal Killing of Elephants (MIKE) implementation in the Central African sub-region
  - Support Program for Civil Society Strengthening for Biodiversity Conservation in the Congo Basin.
  - Building multi-stakeholder coalitions FLEGT-VPAs stakeholder coalitions in Central and West Africa and China
  - Conference on forest tenure governance and enterprise
  - IUCN-Livelihoods and Landscapes Strategy
  - Projet d'Appui à l'amélioration des législations régissant les filières bois transfrontalières dans les pays des Grands Lacs (Rwanda-Burundi-RDC)
  - Représentativité et participation de la société civile et des communautés aux instances de décisions des institutions régionales africaines et dans les plateformes nationales sur les questions foncières et forestières
  - Support Program for Civil Society Strengthening for Biodiversity Conservation in the Congo Basin.
- **Liste des projets soumis et avant – projets soumis à l'OIBT:**
  - Promotion des techniques d'Exploitation à Faible Impact au Gabon et dans le Bassin du Congo
  - Promoting Africa-China Collaboration for Improved Forest Governance

### 2) Infrastructures

Le Bureau Régional de l'UICN et celui du Cameroun sont constitués des équipements mobiliers, informatiques, immobiliers et de logistique divers, nécessaires à la mise en œuvre de tout genre d'activité et de toute sorte de projet.

### 3) Budget du Programme

Année 2008 : 773 088 €

Année 2009 : 873 088 €

Année 2010 : 1 233 361 €

#### 4) Personnel du Bureau Cameroun

<b>Domaines de compétences</b>	<b>Nombre</b>
<b>Diplômés du troisième cycle de l'enseignement supérieur</b>	<b>12</b>
<b>Diplômés du deuxième cycle de l'enseignement supérieur</b>	<b>8</b>
<b>Effectifs de techniciens qualifiés</b>	<b>6</b>
<b>Effectifs des employés d'administration</b>	<b>12</b>

### Annexe 3 : Rôles et responsabilités du Coordonnateur du Projet fourni par l'Agence d'Exécution

Sous la direction générale de l'UICN au Cameroun en étroite collaboration avec le Point Focal du Projet au sein du Ministère, le Coordonnateur s'assura de la coordination générale du projet, guidera la collecte de l'information et rédaction du document de projet, et assurera la livraison des éléments nécessaires à la soumission du document de projet par le Ministère à l'OIBT.

#### Rôles et responsabilités

En tant que coordonnateur pour le projet, il veillera de façon générale à:

1. La coordination des consultants nationaux, examen des rapports et avis pour assurer qu'ils sont conformes aux politiques, critères et autres exigences de l'OIBT et du Ministère
2. L'examen du plan de travail, supervision de sa mise en œuvre et préparation du rapport d'avancement à mi-parcours et d'un rapport final du projet
3. La préparation de la proposition de projet à soumettre à l'OIBT
4. Préparer / Réviser les mandats des consultants et suivre leur travail
5. La préparation en collaboration avec le point focal, des actes des ateliers ;
6. La finalisation des rapports techniques produits par le projet ;

#### Qualifications minimales requises

- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures (bac + 5 au moins) dans l'un des domaines de l'environnement;
- Avoir au minimum 10 ans d'expérience dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles, particulièrement dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des aires protégées;
- Avoir une excellente connaissance du contexte environnemental, politique, économique et social de la gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo ;
- Avoir une bonne connaissance des principes et outils de l'aménagement et du zonage forestier ;
- Avoir une bonne connaissance de l'approche paysage et de l'espace TRIDOM serait un atout ;
- Avoir une bonne expérience en matière de coordination et de gestion des projets.

## Annexe 4 : Termes de références des consultants

### Zonage et aménagement de l'Aire Protégée de Minkebé (APM) en vue de la protection des corridors de conservation transfrontalière entre le Gabon, le Cameroun et le Congo

#### Consultant Spécialiste en développement des projets

##### Termes de références

###### Contexte

Depuis le Sommet des Chefs d'Etat de Yaoundé en 1999, les pays se sont engagés entre autre à accélérer le processus de création des aires protégées transfrontalières entre les pays d'Afrique Centrale et inviter les pays voisins à s'intégrer dans ce processus, tout en renforçant la gestion durable des aires protégées existantes.

Cet engagement, a été matérialisé par la création de deux aires protégées transfrontalières TNS (entre Congo, le Cameroun et la RCA) et le TRIDOM (entre le Gabon, le Congo et le Cameroun). L'intérêt de l'OIBT s'est vu donc croissant pour cette zone et ceci a été marqué par l'approbation d'un premier projet pour le Cameroun par l'OIBT en 2001, pour la protection du Sanctuaire à Gorille de Mengame. Motivé par cet intérêt, le Gabon a également soumis à l'OIBT une proposition de projet semblable sur la partie contiguë de Minkebé. Cette proposition a été examinée au cours de sa 23<sup>ème</sup> session et un certain nombre de recommandations ont été formulées pour améliorer la proposition de projet. La présente proposition a été élaborée pour remobiliser les acteurs au processus, en vue d'actualiser les données et surtout réexaminer le projet sur la base des recommandations des experts de l'OIBT.

Sous la supervision du Coordonnateur du projet le Consultant Spécialiste en développement des projets s'assura développement de la proposition complète de projet à soumettre à l'OIBT.

###### Rôles et responsabilités

1. Participation à préparation de la méthodologie de collecte et à d'analyse des informations de base, en ce qui concerne la gestion forestière et de l'aire protégée de Minkébé (APM) et les interactions avec les autres aires de conservation du paysage TRIDOM ;
2. En collaboration avec le consultant en foresterie / aire protégée, développer la problématique et déduire les actions prioritaires à mettre en œuvre ;
3. Sur la base de l'information de base disponible, élaborer la proposition complète de projet à soumettre à l'OIBT, suivant le format requis ;
4. Participer aux missions de consultation et à l'organisation des ateliers de concertation sur le processus ;
5. Donner des orientations sur les opportunités en matière de développement / renforcement des initiatives similaires dans d'autres sites de ce paysage TRIDOM ;
6. Evaluer la faisabilité technique et la durabilité des activités proposées et donner des recommandations ;

### Qualifications minimales requises

- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures (bac + 5 au moins) dans le domaine de la gestion des projets, développement ou management;
- Avoir au minimum 8 ans d'expérience dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles, particulièrement dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des aires protégées;
- Avoir une excellente connaissance du contexte environnemental, politique, économique et social de la gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo ;
- Avoir une bonne connaissance des principes et outils de l'aménagement et du zonage forestier.

### Zonage et aménagement de l'Aire Protégée de Minkebé (APM) en vue de la protection des corridors de conservation transfrontalière entre le Gabon, le Cameroun et le Congo

#### Consultant en foresterie / aire protégée

#### Termes de références

##### Contexte

Depuis le Sommet des Chefs d'Etat de Yaoundé en 1999, les pays se sont engagés entre autre à accélérer le processus de création des aires protégées transfrontalières entre les pays d'Afrique Centrale et inviter les pays voisins à s'intégrer dans ce processus, tout en renforçant la gestion durable des aires protégées existantes.

Cet engagement, a été matérialisé par la création de deux aires protégées transfrontalières TNS (entre Congo, le Cameroun et la RCA) et le TRIDOM (entre le Gabon, le Congo et le Cameroun). L'intérêt de l'OIBT s'est vu donc croissant pour cette zone et ceci a été marqué par l'approbation d'un premier projet pour le Cameroun par l'OIBT en 2001, pour la protection du Sanctuaire à Gorille de Mengame. Motivé par cet intérêt, le Gabon a également soumis à l'OIBT une proposition de projet semblable sur la partie contiguë de Minkebé. Cette proposition a été examinée au cours de sa 23<sup>ème</sup> session et un certain nombre de recommandations ont été formulées pour améliorer la proposition de projet. La présente proposition a été élaborée pour remobiliser les acteurs au processus, en vue d'actualiser les données et surtout réexaminer le projet sur la base des recommandations des experts de l'OIBT.

Sous la supervision du Coordonnateur du projet, le Consultant en foresterie / aire protégée s'assura de la coordination générale du projet, guidera la collecte de l'information et la rédaction du document de projet, et assurera la livraison des éléments nécessaires à la soumission du document de projet par le Ministère à l'OIBT.

##### Rôles et responsabilités

1. Participation à la collecte / réactualisation et à l'analyse des informations de base, en ce qui concerne la gestion forestière et de l'aire protégée de Minkébé (APM) et les interactions avec les autres aires de conservation du paysage TRIDOM
2. Évaluation et analyse des ressources de l'APM et de sa zone périphérique et de leur biodiversité, de leur conservation et gestion, ainsi des pratiques, modes de gestion et stratégies appliqués ;

3. Sur la base de l'information de base, production du rapport final sur l'état de conservation de l'APM et des zones périphériques comprenant des recommandations sur les actions à mener ;
4. Analyse des parties prenantes, de leurs forces, faiblesses, besoin ;
5. Aider le consultant en gestion de projet pour le développement de la proposition à soumettre à l'OIBT ;
6. Sur la base de l'information produits par les consultants nationaux, identifier les opportunités et contraintes pour le projet à définir ;
7. Contribuer à l'évaluation de la faisabilité technique et la durabilité des activités proposés ;
8. Proposer des recommandations pour le renforcement/développement des capacités ainsi que pour l'engagement des parties prenantes dans le futur projet ;
9. Participer au développement du projet, aux missions de consultation et à l'organisation des ateliers de concertation sur le processus

#### Qualifications minimales requises

- Etre titulaire d'un diplôme d'études supérieures (bac + 5 au moins) dans le domaine de la foresterie et/ou des aires protégées;
- Avoir au minimum 8 ans d'expérience dans le domaine de la gestion durable des ressources naturelles, particulièrement dans le domaine de la conservation et de la gestion durable des aires protégées;
- Avoir une excellente connaissance du contexte environnemental, politique, économique et social de la gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo ;
- Avoir une bonne connaissance des principes et outils de l'aménagement et du zonage forestier ;
- Avoir une bonne connaissance de l'approche paysage et de l'espace TRIDOM serait un atout.